



REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 13 mars 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 16
- votants : 16

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 9 mars 2023, s'est réuni le 13 mars 2023 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence d'Anne-Marie MIVELLE 1^{ère} adjointe pour le maire empêché et avec Valérie VUILLERMOT pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT, Martial VERNEREY.

Conseillers municipaux absents :

Aurore BRULPORT, Florent SERRETTE

Objet : Aménagement forestier : modifications 2023-2028

Le plan d'aménagement forestier en-cours couvre la période 2009 à 2028 approuvé par arrêté préfectoral N°2010_031 du 16 mars 2010. Depuis 2009, une modification importante n'a pas été prise en considération dans ce plan : l'extension de la carrière (AP-2019-13-DREAL du 18 avril 2019) en créant la parcelle 92 et les mesures compensatoires qui l'accompagnent.

En conséquence, les modifications sont les suivantes :

- La création de la parcelle 92 suite à l'application au régime forestier des terrains relevant de l'extension de la carrière validée par l'arrêté préfectoral 2021-08-16-006.
- Les parcelles concernées par les mesures compensatoires, tant forestières (Travaux sylvicoles, reboisements et entretiens (Parcelle 42,60 et 91) qu'environnementales (Parcelles 53, 58 et 59) sont prises en compte et elles feront l'objet de suivi par l'ONF.
- Suite à la crise sanitaire des scolytes impactant la forêt communale depuis 2018 le plan d'assiette des coupes ainsi que le volume des travaux sylvicoles sont modifiés pour la période 2023-2028.

Le programme d'actions proposé pour 2023-2028 est :

- La modification du programme d'assiette des coupes.
- La modification du programme de travaux sylvicoles : favoriser ces travaux en défaveur des travaux d'infrastructures.
- De favoriser les programmes d'actions écologiques (Extension de la carrière, création d'ilots de sénescence...)

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 20/03/2023

ID : 039-200057115-20230313-DCM_20230313_02-DE



Le conseil municipal, par 15 voix « pour » et 1 voix « contre », adopte la modification d'aménagement forestier 2023-2028 et donne tout pouvoir à Mme La 1^{ère} adjointe pour signer les pièces nécessaires au dossier. Il sera alors validé par le Préfet par arrêté préfectoral.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe**

A handwritten signature in blue ink next to a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE MIGNOVILLARD (Jura)' and a central emblem.

Anne-Marie MIVELLE